

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Vif succès : Hydrogène de France, 2^{ème} plus importante introduction en bourse d'une société Cleantech sur les marchés d'Euronext Paris au cours des dix dernières années

- **Prix de l'action fixé à 31,05 €, haut de la fourchette indicative**
- **Demande globale de 196,4 M€, soit une sursouscription de 1,7 fois¹ (161,1 M€ dans le cadre du Placement Global et 35,3 M€ dans le cadre de l'Offre au Public)**
- **Montant total de l'Opération de 132,2 M€, pouvant être porté à 152,0 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation**
- **Augmentation de capital d'un montant de 115,0 M€, exercice intégral de la clause d'extension pour 17,2 M€**
- **Capitalisation boursière de 425,7 M€²**
- **Début des négociations le 24 juin 2021 (sous forme de promesses) sur le marché réglementé d'Euronext à Paris**

Bordeaux, le 23 juin 2021 – Hydrogène de France (« HDF Energy » ou la « Société »), pionnier dans le développement d'infrastructures permettant la production d'électricité continue ou à la demande à partir d'hydrogène issu d'énergies renouvelables (éolien ou solaire), annonce le vif succès de son introduction en Bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN : FR0014003VY4 – mnémonique : HDF).

L'Offre a bénéficié du soutien d'investisseurs institutionnels français et internationaux de premier rang, illustrant ainsi leur confiance dans le modèle et les perspectives de développement de Hydrogène de France. L'offre a été également largement plébiscitée par les actionnaires individuels souhaitant s'associer à l'ambition mondiale de Hydrogène de France et ainsi participer à la nécessaire transition énergétique portée par la Société.

Damien HAVARD, Président-Directeur général de Hydrogène de France, déclare : « *Nous sommes très heureux et fiers de la confiance que nous ont témoignée les investisseurs institutionnels français et étrangers, ainsi que les nombreux actionnaires individuels, en participant largement à notre introduction en Bourse. Nous les en remercions.*

¹ Sur la base de l'offre initiale : Placement global et Offre à Prix Ouvert, hors Clause d'Extension et Option de Surallocation

² Sur la base du prix de l'action fixé à 31,05 €, base non-diluée



Avec cette opération, la Société s'est dotée des moyens financiers pour accélérer son développement sur le marché de l'hydrogène-électricité, en plein essor dans toutes les régions du globe. Pionnier mondial du secteur, Hydrogène de France entend mettre à profit les positions stratégiques acquises, fruit de la qualité du travail de toutes les équipes, pour devenir un leader dans le développement de projets de centrales de production d'électricité continue ou à la demande à partir d'hydrogène et d'énergies renouvelables.

Les partenariats stratégiques signés avec RUBIS et TERÉGA SOLUTIONS, qui deviennent actionnaires de la Société à l'occasion de cette opération, attestent de la pertinence de notre vision et seront de véritables catalyseurs de notre développement futur. »

Résultats de l'offre

Le Placement Global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, et l'Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques, ont rencontré un vif succès. La demande globale s'est élevée à 6 326 649 titres, dont 5 190 619 pour le Placement Global et 1 136 030 pour l'Offre à Prix Ouvert, soit un taux de souscription global de 1,7 fois le nombre de titres offerts (soit une demande de 161,1 M€ pour les investisseurs institutionnels en France et à l'international et 35.3 M€ pour les particuliers en France).

Constatant cette forte demande, le Conseil d'administration de Hydrogène de France, réuni ce mercredi 23 juin 2021, a fixé le prix définitif de l'action à 31,05 €, soit le haut de la fourchette indicative de prix, et a constaté l'exercice intégral de la Clause d'Extension pour un montant de 17,2 M€³.

Dans le cadre de l'Option de Surallocation, exerçable jusqu'au 22 juillet 2021, M. Damien HAVARD et la société KEFEN, principaux actionnaires, ont consenti à Bryan Garnier Securities, agent stabilisateur agissant au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, une option permettant la cession d'un maximum de 638 888 actions existantes, pour un montant brut maximum de 19,8 M€, susceptible de porter le flottant à 17,0% en base non diluée %⁴. L'exercice éventuel de l'Option de Surallocation sera sans incidence sur la capitalisation boursière dans la mesure où elle ne porte que sur de la cession d'actions existantes.

Le règlement-livraison des actions interviendra le 25 juin 2021. Les actions seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter du 24 juin 2021, sur une ligne de cotation intitulée « HDF Promesses ». Le 28 juin démarrons les négociations des actions de la Société sur une ligne de cotation intitulée « HDF ».

Principales caractéristiques de l'opération

Caractéristiques de l'action

Libellé pour les actions : HDF - Code ISIN : FR0014003VY4 – Code Mnémonique : HDF

Marché : Euronext Paris – Compartiment B

ICB Classification : 65101010 - Alternative Electricity– LEI : 969500DB5T4TMZBSHF29

Éligibilité PEA et PEA-PME-ETI

³ La Société ne recevra aucun produit de la cession des actions dans le cadre de la Clause d'Extension

⁴ La Société ne recevra aucun produit de la cession des actions dans le cadre de l'Option de Surallocation



Prix de l'offre

Le prix de l'Offre à Prix ouvert et du Placement Global est fixé à 31,05 € par action, en haut de la fourchette indicative de prix.

Taille de l'opération

3 703 704 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'Offre. Le produit brut total de l'émission s'élève à 115,0 M€. Après exercice de la Clause d'Extension pour 17,2 M€, le montant de l'opération a été porté à 132,2 M€

M. Damien HAVARD et la société KEFEN, principaux actionnaires, ont consenti à Bryan Garnier Securities une Option de Surallocation, exerçable jusqu'au 22 juillet 2021, portant sur un maximum de 638 888 actions existantes, pour un montant brut maximum de 19,8 M€.

Allocation de l'opération

- **Placement Global** : un total de 3 569 010 actions a été alloué aux investisseurs institutionnels avant exercice éventuel de l'option de surallocation (soit environ 110,8 M€ et 83,8 % du nombre total des titres alloués). Les engagements de souscription reçus, représentant un total de 2 572 459 titres (79,9 M€) ont été servis en intégralité.
- **Offre à Prix Ouvert** : un total de 690 249 actions a été alloué aux personnes physiques (soit environ 21,4 M€ et 16,2 % du nombre total des titres alloués). Les ordres A1 (jusqu'à 100 actions incluses) seront servis à 100 % et les ordres A2 (au-delà de 100 actions) n'ont pas été servis.

Engagements d'abstention et de conservation

Engagement d'abstention de la Société : **180 jours** à compter du règlement-livraison des actions nouvelles.

Engagement de conservation, sous réserve de certaines exceptions habituelles :

- **Les principaux actionnaires (Damien HAVARD, la société IMMOSUN SOLUTIONS, la société KEFEN, RUBIS et TEREGA SOLUTIONS) et les porteurs de BSPCE** : **360 jours calendaires** suivant la date de règlement-livraison de l'Offre.
- **Les obligataires ayant souscrit à l'émission des OC 2021** : (i) **3 mois** à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre pour 100% des actions émises par compensation de créances dans le cadre de l'Offre, et (ii) **6 mois** à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre pour 50% des actions émises par compensation de créances dans le cadre de l'Offre.

Répartition du capital et des droits de vote

Sur une base non diluée :

	Avant l'Offre		Après l'Offre Émission à 100% + Clause d'Extension		Après l'Offre Émission à 100% + Clause d'Extension + Option de Surallocation	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote
Damien HAVARD	7 205 605	72,00%	6 770 822	49,38%	6 270 822	45,73%
IMMOSUN SOLUTIONS	800 605	8,00%	800 605	5,84%	800 605	5,84%
Fondateur	8 006 210	80,00%	7 571 427	55,22%	7 071 427	51,57%
KEFEN	2 001 540	20,00%	1 921 025	14,01%	1 782 137	13,00%
RUBIS ⁵	0	0,00%	2 530 894	18,46%	2 530 894	18,46%
Jean-Noël MARESCHAL DE CHARENTENAY	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Bénéficiaires de BSPCE	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Flottant	0	0,00%	1 688 108	12,31%	2 326 996	16,97%
TOTAL	10 007 750	100,00%	13 711 454	100%	13 711 454	100%

Sur une base diluée :

	Avant l'Offre		Après l'Offre Émission à 100% + Clause d'Extension		Après l'Offre Émission à 100% + Clause d'Extension + Option de Surallocation	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote ⁶	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote ⁶	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote ⁶
Damien HAVARD	7 205 605	72,00%	6 770 822	45,41%	6 270 822	42,05%
IMMOSUN SOLUTIONS	800 605	8,00%	800 605	5,37%	800 605	5,37%
Fondateur	8 006 210	80,00%	7 571 427	50,78%	7 071 427	47,42%
KEFEN	2 001 540	20,00%	1 921 025	12,88%	1 782 137	11,95%
RUBIS ⁵	0	0,00%	2 530 894	16,97%	2 530 894	16,97%
Jean-Noël MARESCHAL DE CHARENTENAY	0	0,00%	300 000	2,01%	300 000	2,01%
Bénéficiaires de BSPCE	0	0,00%	900 000	6,04%	900 000	6,04%
Flottant	0	0,00%	1 688 108	11,32%	2 326 996	15,61%
TOTAL	10 007 750	100,00%	14 911 454	100,00%	14 911 454	100,00%

⁵ La détention de Rubis résulte de son engagement de souscription et d'ordres supplémentaires dans le cadre du Placement Global.

⁶ Sur la base du capital intégralement dilué

Evolution de la gouvernance et partenariats stratégiques

Conformément aux termes de son engagement de souscription et des décisions de l'Assemblée Générale de la Société en date du 8 juin 2021, la société RUBIS SCA deviendra administrateur de la Société et la société RUBIS ÉNERGIE deviendra censeur de la Société à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Il est rappelé que l'investissement de RUBIS, qui s'est engagé à conserver les actions souscrites dans le cadre de l'Offre pendant une période de 360 jours calendaires, s'inscrit dans le contexte d'un partenariat stratégique conclu pour une période de sept ans, qui prévoit notamment les éléments ci-après :

- Priorité accordée à RUBIS pour investir jusqu'à une majorité du capital des sociétés projets que la Société envisage de développer en Europe, dans les Caraïbes et en Afrique/Océan indien étant précisé qu'à l'issue de la 5ème année du protocole d'accord, la Société pourra faire le choix d'investir majoritairement dans les projets, RUBIS conservant la possibilité d'y investir minoritairement pour le solde ;
- Mise à disposition par RUBIS de toute connaissance du contexte local et soutien technique, logistique, administratif et juridique pour les projets de la Société développés en Europe, dans les Caraïbes et en Afrique/Océan indien et dans lesquels RUBIS a investi ; et
- Priorité accordée à RUBIS pour l'investissement dans les projets que la Société envisage de développer hors des zones susvisées sans que RUBIS ne puisse exiger d'être majoritaire dans la société de projet.

Par ailleurs, conformément aux termes de son engagement de souscription et des décisions de l'Assemblée Générale de la Société en date du 8 juin 2021, la société TEREKA SOLUTIONS deviendra censeur de la Société à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

L'investissement de TERÉKA SOLUTIONS, qui s'est engagée à conserver les actions souscrites dans le cadre de l'Offre pendant une période de 360 jours calendaires, s'inscrit dans le contexte d'un partenariat stratégique décrit aux termes d'un protocole d'accord conclu pour une période de cinq ans, qui a pour objectif de promouvoir et favoriser le déploiement de la chaîne de valeur hydrogène par la mise en œuvre d'une stratégie conduisant à :

- Identifier et développer des projets hydrogène nationaux et territoriaux pour lesquels Hydrogène de France développe ses solutions Renewstable® et HyPower® et TERÉKA SOLUTIONS propose ses solutions de transport, stockage et livraison de l'hydrogène pour des applications industrielles ou de mobilité. Ces projets permettront en outre de construire des références communes dans un premier temps en France pouvant être proposées à l'export ; et
- Permettre le développement par TERÉKA SOLUTIONS de grandes infrastructures de transport et de stockage d'hydrogène, à partir desquelles Hydrogène de France pourrait déployer à grande échelle son offre décarbonée Hypower®.

Prochaines étapes de l'opération

24 juin 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « HDF Promesses » jusqu'à la date de règlement livraison de l'OPO et du Placement Global).
25 juin 2021	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l' OPO et du Placement Global.
28 juin 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « HDF ».
22 juillet 2021	Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 20 rue Jean Jaurès – 33310 Lormont, ainsi que sur les sites Internet www.hdf-bourse.com et www.amf-france.org. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement, notamment aux risques liés à l'activité et aux risques liés à l'environnement concurrentiel, ainsi qu'au chapitre 2 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération.

Intermédiaires et conseils financiers



*Conseil Financier
Stratégique,
Coordinateur Global,
Chef de File, Teneur de
Livre Associé*



ODDO BHF



PORTZAMPARC
UNP PARIBAS GROUP



Chefs de File et Teneurs de Livre Associés

Conseil de l'émetteur



Conseil juridique



Commissaires aux comptes



Communication financière

Retrouvez toute l'information
sur le projet d'introduction en Bourse de **Hydrogène de France**
sur www.hdf-bourse.com



À PROPOS DE HYDROGÈNE DE FRANCE (HDF ENERGY)

Hydrogène de France, pionnier mondial de l'hydrogène-électricité, développe des centrales *Hydrogen-Power* de grande capacité et participe, au travers de sociétés projets dédiées, à leur exploitation. Ces centrales fourniront une électricité continue ou à la demande à partir d'énergies renouvelables (éolien ou solaire), associées à des piles à combustible de forte puissance fournies par Hydrogène de France.

Hydrogène de France développe deux modèles de centrales *Hydrogen-Power* :

- **Renewable® (POWER-TO-POWER)** : Centrales électriques multi-mégawatts, produisant de l'électricité stable, constituées d'une source renouvelable intermittente et d'une chaîne hydrogène incluant le stockage d'énergie sur place.
- **HyPower® (GAS-TO-POWER)** : Centrales électrique multi-mégawatts produisant une électricité à la demande à partir d'hydrogène décarboné provenant des réseaux de transport.

Hydrogène de France intègre le savoir-faire clé de la pile à combustible, dans le cadre d'un protocole d'accord avec Ballard (accord de licence exclusive de 7 ans), et développe en France (Métropole de Bordeaux) la première usine au monde de fabrication en série de piles à combustible de forte puissance pour l'énergie qui sera mise en service en 2023. Au travers de cette activité, Hydrogène de France adressera également les marchés du maritime et des data centers.

Hydrogène de France se positionne ainsi comme un puissant accélérateur de la transition énergétique en fournissant une électricité renouvelable non-intermittente et compétitive, parfaitement adaptée aux réseaux et à la demande.

Contacts

Relations Investisseurs

Olivier LAMBERT
+ 33 (0)1 53 67 36 33
hdf-energy@actus.fr

Relations Presse

Serena BONI
+33 (0)4 72 18 04 92
sboni@actus.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société HYDROGÈNE DE FRANCE dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société HYDROGÈNE DE FRANCE ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société HYDROGÈNE DE FRANCE seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. HYDROGÈNE DE FRANCE n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées



à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières, peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de HYDROGÈNE DE FRANCE ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par HYDROGÈNE DE FRANCE. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. HYDROGÈNE DE FRANCE attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel HYDROGÈNE DE FRANCE opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de HYDROGÈNE DE FRANCE, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel HYDROGÈNE DE FRANCE opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de HYDROGÈNE DE FRANCE. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. HYDROGÈNE DE FRANCE ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.